

Mise en place de mesures agro-environnementales (MAE)

Carte postale

Thématique : Agriculture, environnement.

Titre du projet : Mise en place de mesures agro-environnementales.

Initiateur du projet : Ferme Collignon.

Axe 2 : Amélioration de l'environnement et aménagement de l'espace rural.

Mesure 214 : Mesures agro-environnementales.

Durée du projet : Depuis 2010.

Localisation : Rue de Wenin, 8 à 6940 Oppagne (Durbuy).

Montant total de la subvention en 2011 : 6 500 €.

À Oppagne, Philippine Collignon est à la tête d'une exploitation agricole produisant en bio et respectueuse de la terre et de l'environnement. C'est tout naturellement qu'elle a mis en place une série de mesures agro-environnementales.



Mots-clés : méthode agricole, pollution agricole, agro-environnement, biodiversité, impact environnemental, gestion de l'environnement, environnement naturel, agriculture durable, agriculture extensive, investissements non-productifs.

Avec
le soutien de la



Wallonie



Fonds européen agricole pour le développement rural :
l'Europe investit dans les zones rurales.

Description du projet

Nature du projet, contexte

Philippine Collignon est à la tête d'une exploitation de 70 ha, dont 50 ha en prairies et 20 ha de culture, essentiellement de céréales. La ferme comprend une cinquantaine de vaches allaitantes (blondes d'Aquitaine, jersaises et blanc bleu belge), 25 chevaux islandais destinés au loisir équestre ainsi qu'un élevage de chèvres permettant la transformation et la vente de fromage à la ferme.

Philippine Collignon considère que les valeurs de la nature et de l'environnement sont primordiales et que la mise en place de mesures agro-environnementales (MAE) est indispensable sur une exploitation agricole. L'agricultrice a pu créer entièrement sa ferme et donc décider de ses pratiques sans être entravée par les coutumes en place. Dès le départ, le respect de la nature a donc été pris en compte dans l'exploitation dont l'ensemble de la production bénéficie du label bio. *« L'idée est d'une certaine façon de revenir en arrière, mais d'une façon positive : de considérer la terre comme une matière vivante et d'être à son écoute pour comprendre ses besoins. »*

Objectifs

L'objectif des mesures agro-environnementales est la protection du patrimoine naturel en place sur l'exploitation et la sauvegarde de la biodiversité.

Description des principales actions menées

Les MAE en place sont :

- MAE 1 : 5 273 mètres de haies sont entretenues (anciennes ou nouvellement plantées), des arbres et arbustes isolés sont maintenus, quatre mares (5x8 m) ont été creusées dans un grand pré, et une cinquième à la ferme ;
- MAE 3 : tournières enherbées au bord des cultures et bande prairie extensive ;
- MAE 7 : faible densité de bétail ;
- MAE 8 : prairies de haute valeur biologique. L'exploitation comporte une rare prairie à orchidées sauvages ;
- MAE 9 : bandes de parcelles aménagées ;
- MAE 10 : plan d'action agro-environnemental (PAE), en place depuis 2010 : chasse aux plantes invasives, amélioration paysagère de la parcelle (meilleure gestion des tas de fumier, notamment), aménagement d'une basse-cour dans la ferme avec des races de volailles locales, culture extensive des céréales (moins de semences à l'ha).

Résultats & impacts

Les résultats environnementaux sont importants. Les mares et les haies permettent le maintien d'espèces animales spécifiques de ces milieux, les bandes enherbées contribuent à la présence de plantes mellifère et la prairie permet à l'orchidée sauvage de trouver un terrain propice.

Leçons et commentaires

Pour Philippine Collignon, il faut les mettre en place les MAE de façon réfléchie. Il est également essentiel d'expliquer les MAE au public : les gens doivent comprendre que les agriculteurs sont les jardiniers du pays. Les tournières, les haies et les mares doivent donc être belles car elles sont un élément esthétique du paysage ; elles permettent également de préserver la biodiversité mais ne peuvent pas avoir de but financier.

Il est par ailleurs important de faire appel à des conseillers spécialisés dans le domaine de la gestion environnementale (gestion des mares ou des haies) ou de se renseigner précisément grâce à la lecture de livres spécialisés.

Aspects financiers

Le budget total des subventions agro-environnementales pour 2011 est de 6 500 € et se décompose comme suit :

- MAE 1 : 1328 € pour les haies et les bandes boisées, 250 € pour les arbres et les arbustes isolés et 100 € pour les mares ;
- MAE 2 : 118 € pour les prairies naturelles ;
- MAE 3 : 198 € et 648 € pour les tournières enherbées, et 432 € pour la bande de prairie extensive ;
- MAE 8 : 2300 € pour la prairie à haute valeur biologique ;
- MAE 9 : 1100 € pour les bandes de parcelles aménagées.

Information, contact

Philippine Collignon, exploitante de la ferme Collignon.

Tél : 0476/45 90 06.

Mail : phil.hadja@hotmail.com

Auteur et date de mise à jour

Février 2014.